

(A) NUMÉRO DE L'ARTICLE	(B) DESCRIPTION DE L'ARTICLE	(C) LIMITES (pièces, à moins d'indication contraire)	(D) FACTEUR DE CONVERSION (verges carrées par unité, à moins d'indication contraire)	(E) TRANS- FERT	(F) REPORT/ UTILISATION ANTICIPÉE (dont pas plus de () % doivent être consacrés à l'utilisa- tion anticipée)
4	Textiles divers (A) — cordage, corde et ficelle de cette catégorie	1979 : 3,000,000 lb 1980 : 3,300,000 " 1981 : 3,630,000 " 1979 : 2,600,000 lb 1980 : 2,756,000 " 1981 : 2,921,360 "	1.0 1.0	7% 5%	11% (6) 10% (5)

Notes explicatives:

- (1) Les textiles divers susmentionnés comprennent les tissus enduits de vinyle et de polyuréthane ainsi que les cordages, les cordes et les ficelles.
 (2) Les cordages et les cordes susmentionnés sont tous des cordages, des cordes et des ficelles et ne comprennent pas la corde manille, les ficelles d'emballage et d'engrèbage.